

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 avril 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Amar Madani, Maria Casares, Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Marjorie de Chastonay, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Jannick Frigenti Empana et Thomas Zogg: «N’oublions personne! Quand va-t-on avoir une aire de jeux pour les enfants valides et non valides dans un même lieu?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu’il y a une pénurie de places de jeux pour les enfants handicapés et valides;
- que les activités ludiques en plein air sont nécessaires à un développement équilibré;
- qu’une politique inclusive doit être menée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, un aménagement de places de jeux publiques avec des aménagements spécifiques;
- des installations pour les enfants handicapés ouvertes à tous, quel que soit l’âge ou le handicap physique afin d’offrir la possibilité de goûter au plaisir de jouer ensemble;
- de prévoir des aménagements améliorant l’accessibilité au plus grand nombre avec des besoins spécifiques (enfants, adultes et seniors) lors de rénovation des places de jeux et des pataugeoires;
- de recenser l’accessibilité des places de jeux et des pataugeoires existantes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pilote, en collaboration avec le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), la politique d’accessibilité universelle lancée par le Conseil administratif en septembre 2019.

Cette politique doit permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier, au même titre que toute autre personne, des prestations municipales et de participer pleinement à la vie de la cité. Le plan de mesures dont elle est dotée comporte un volet relatif à la mise en accessibilité des infrastructures

municipales moyennant des aménagements raisonnables pondérés selon le principe de la proportionnalité.

A ce sujet, un audit sur des conditions d'accessibilité de 200 sites municipaux (bâtiments et parcs) sera réalisé, en 2021, dans le cadre d'un projet national proposé par Pro Infirmis aux collectivités. Cette démarche permettra un premier inventaire des lieux nécessitant un effort supplémentaire en matière de mise en accessibilité.

Dans ce cadre, toutes les pataugeoires et les places de jeux municipales seront auditées selon les normes suisses de la construction sans obstacles.

Par la suite, il conviendra d'analyser les données et de les diffuser auprès des parents concernés afin qu'ils expriment leurs préférences pour les endroits déjà partiellement accessibles.

En outre, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), qui a la responsabilité des places de jeux, continue, dans la mesure du possible, à intégrer des éléments de jeux et des parcours de jeux accessibles afin que les personnes en situation de handicap ne soient pas exclues.

Il est toutefois à relever que l'ECO ne s'occupe que du périmètre restreint des places de jeux, qui sont souvent implantées dans des parcs ou sur des places publiques aménagées par d'autres services municipaux. C'est pour cette raison que la politique d'accessibilité de la Ville de Genève est portée par l'ensemble des départements municipaux.

Le Conseil administratif s'efforce d'adapter des places de jeux dès que cela est possible. Ainsi, nous pouvons citer le remplacement de nombreuses balançoires standard par des balançoires nid agréées pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les écoles de Geisendorf, Poterie et Faller, Minoteries, Seujet ainsi que dans les parcs des Acacias-Ancien Palais, Beaulieu, Cropettes, Furet, Hentsch, Malagnou et Soubeyran.

En outre, de nombreuses balançoires standard ont été remplacées par des sièges handicapés (parc des Franchises, parc des Bastions, parc Mon-Repos).

A cela s'ajoutent plusieurs places de jeux réalisées qui intègrent plus globalement la question du handicap. C'est le cas aux Franchises et aux Bastions (accès à certains jeux, sable, balançoires) ainsi qu'à la Bâtie (bac à sable, balançoires nid, tourniquet).

De plus, plusieurs places de jeux sont actuellement en rénovation afin, notamment, de les rendre accessibles pour toutes et tous. C'est le cas des places suivantes:

- Ecoquartier Jonction: place de jeux centrale carrossable (copeaux spéciaux carrossables PMR), jeu d'eau et balançoire nid;

- Liotard (rajout balançoire nid);
- Foyer Rigot (rajout balançoire nid).

Enfin, les Proxisport et les street workout sont partiellement compatibles PMR (barres de traction, etc.), même s'il convient de relever que certains cheminements, notamment dans les parcs, nécessitent encore une adaptation. Les Proxisport partiellement compatibles sont:

- Acacias (avec street workout);
- Ansermet;
- Bertrand;
- Châteaubriand;
- Franchises;
- Geisendorf (avec street workout);
- Hentsch;
- Voie couverture Saint-Jean (avec street workout);
- Trembley;
- Vincy Vermont.

Le Conseil administratif a pleinement conscience de la nécessité d'agir en faveur d'une véritable accessibilité. Il travaille actuellement pour qu'un «réflexe accessibilité» soit véritablement adopté dans l'ensemble des départements et services de la Ville de Genève.

Bien que l'administration s'applique pour améliorer l'accessibilité, il reste encore de nombreux chantiers. C'est précisément pour cette raison que le Conseil administratif poursuit son engagement, en lien avec des associations comme Pro Infirmités, afin de faire de la Ville de Genève un lieu accessible à toutes et tous.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos